

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 15 février 2024

À l'occasion de la publication des comptes nationaux le 31 mai 2024, l'Insee mettra en œuvre le passage en nouvelle base 2020. Une telle opération de changement de base, effectuée à intervalles réguliers comme dans les autres pays européens, s'ajoute à la campagne annuelle ordinaire de révisions des comptes nationaux, qui porte elle sur les trois dernières années (2021, 2022 et 2023). Ainsi, l'ensemble des données sur la période couverte par les comptes nationaux (1949-2023) sera révisée et disponible en base 2020. Le changement de base permet de recalibrer l'intégralité des séries des comptes nationaux sur de meilleures sources et de modifier certaines méthodes afin de mieux décrire le fonctionnement de l'économie. Ce changement amènera à réviser le niveau des agrégats en valeur ainsi que de certains ratios, avec des effets en général plus limités sur les évolutions. Si l'impact quantitatif des révisions ne sera disponible que le 31 mai, il est d'ores et déjà possible d'indiquer le sens des révisions attendues pour le niveau des principaux agrégats (cf. tableau).

Un changement de base pour mieux décrire l'économie

La comptabilité nationale vise une description la plus pertinente possible du fonctionnement de l'économie. Les sources et les méthodes des comptes nationaux, et plus rarement les concepts et les nomenclatures utilisées pour présenter les résultats, évoluent pour mieux le décrire. Des changements de base périodiques sont opérés pour tenir compte de ces évolutions.

En 2024, la grande majorité des pays de l'Union européenne changera de base conformément aux préconisations de la direction statistique de la Commission européenne, Eurostat. Les pays membres se coordonnent pour changer de base la même année, à un rythme quinquennal.

Les derniers changements de base ont fourni l'occasion :

- pour la [base 2005](#) (publiée en mai 2011), d'introduire une nouvelle version de la nomenclature d'activités et de produits (Nace rev. 2) ;
- pour la [base 2010](#) (publiée en mai 2014), de mettre en œuvre une nouvelle version du Système européen des comptes (SEC2010). Le principal changement portait sur le classement en investissement des dépenses de R&D ;
- pour la [base 2014](#) (publiée en mai 2018), de rapprocher les estimations des échanges extérieurs de l'Insee de ceux de la balance des paiements. Ce changement de base, spécifique à la France, s'inscrivait dans une démarche coordonnée avec la Banque de France.

S'agissant de la base 2020, les concepts restent inchangés, mais cette nouvelle base intègre une revue quasi-systématique des méthodes et des sources utilisées. Ces changements peuvent conduire à **des révisions significatives du niveau** de certains agrégats macroéconomiques, mais **ils joueront nettement moins sur les évolutions de long terme**. En effet, en campagne ordinaire les comptes nationaux utilisent les sources de données en « évolution ». Ce n'est qu'à l'occasion d'un changement de base que les comptables s'attachent à recalibrer les agrégats en niveau sur l'ensemble de la période couverte par les comptes en intégrant sur celle-ci les améliorations des sources.

Les comptes nationaux, par facilité de langage, associent le nom d'un changement de base à l'année de référence des prix : pour ce changement de base, les données en euros courants (valeur) seront identiques aux données en euros constants (prix chaînés) pour l'année 2020. Les analyses réalisées pour la prise en compte des nouvelles sources et méthodes ont été effectuées sur les deux années 2019 et 2020, permettant de se prémunir d'une trop grande dépendance aux particularités de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire.

Un recalage en niveau sur de meilleures données sources

Parmi les travaux de recalage en niveau sur les données sources, certains conduisent à des révisions significatives. C'est le cas notamment de l'alignement sur les données structurelles d'entreprise fournies par le dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises), qui se traduit par **une révision à la baisse de la valeur ajoutée des entreprises non financières**.

Les comptes nationaux se calent aussi sur les agrégats de la Balance des paiements : exportations et importations, mais aussi revenus de la propriété. **Le solde du commerce extérieur sera revu à la hausse mais restera cependant déficitaire sur les dernières années. De même le solde des revenus de la propriété sera revu à la hausse en 2019 et en 2020, ce qui conduira par ricochet à réviser également le revenu national brut (RNB) à la hausse.**

Les dépenses de consommation des ménages seront réévaluées en niveau à l'aide de différentes sources, dont l'enquête nationale logement de 2019 qui permet de réévaluer les loyers réels et imputés. Au total, elles **seront révisées à la hausse en base 2020.**

D'autres sources permettent de mettre à jour les comptes nationaux et conduiront à des révisions de moindre ampleur.

Des changements pour améliorer la comparabilité européenne, notamment sur l'investissement et la recherche et développement

Si le passage à la base 2020 ne modifie pas les concepts des comptes nationaux, qui restent conformes au règlement européen SEC 2010, certaines méthodes d'estimation sont revues pour incorporer de nouvelles recommandations européennes visant à améliorer la comparabilité entre pays.

Le changement méthodologique ayant **l'impact le plus fort** sur les comptes nationaux concerne les estimations de **la production, et de l'investissement, en recherche et développement (R&D)**. Une meilleure séparation entre les activités de R&D et celles en lien avec le développement de logiciels conduira à réviser à la baisse la production pour compte propre de R&D. La révision du partage entre investissement et consommations intermédiaires dans l'utilisation des logiciels par les entreprises entraînera une baisse de l'investissement en logiciels et bases de données. Enfin, la mesure de la production de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) est revue pour être conforme aux méthodes actuellement préconisées par Eurostat.

L'amélioration des comptes nationaux passe aussi par la mobilisation de méthodes d'estimation afin de mieux décrire certains phénomènes économiques. Ainsi, l'exploitation par l'Insee d'une base de données détaillée de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) concernant les redressements fiscaux et la mise en place d'outils d'estimation innovants permettent une meilleure connaissance de l'activité dissimulée des entreprises. **Cette analyse, publiée de façon détaillée par l'Insee, conduira à une moindre contribution de l'activité dissimulée au PIB en base 2020.**

Des changements de périmètre entre secteurs institutionnels

Les changements de base sont également l'occasion d'actualiser les périmètres des différents secteurs institutionnels pour mieux refléter les évolutions économiques et pour prendre en compte les recommandations européennes, en particulier, pour **le périmètre des administrations publiques**. Ainsi, les recettes et les dépenses des administrations publiques seront modifiées avec l'intégration complète des activités de l'audiovisuel public et de SNCF réseau, sans qu'il y ait d'effets sur la dette et le déficit des administrations publiques, ceux-ci étant déjà pris en compte en base 2014. L'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), qui est autonome dans l'exercice de sa mission et fonctionne sur le principe de la capitalisation, doit être considéré comme un fonds de pension et sera ainsi reclassé parmi les sociétés financières.

L'Insee a adopté également, en lien avec la Banque de France de **nouveaux critères pour définir les holdings qui font partie du secteur financier**. Enfin, l'exploitation de l'enquête sur les associations relative à l'année 2018 contribuera à une meilleure couverture des Instituts sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), et à une meilleure répartition de l'action sociale entre les sociétés, les administrations publiques et les ISBLSM.

Le sens des révisions des principaux agrégats qui seront publiés le 31 mai 2024

La mise en œuvre de la base 2020 amènera à **réviser légèrement à la baisse le niveau du PIB**. Le niveau de certains agrégats macroéconomiques ou de certains ratios seront en revanche révisés plus significativement. Si l'impact quantitatif exact de ces révisions ne sera disponible que le 31 mai, il est d'ores et déjà possible d'indiquer au moins le sens des révisions attendues pour les principaux agrégats et ratios.

Sens des révisions attendues sur les années 2019 et 2020

| Indicateur | Sens de la révision (base 2020 par rapport à la base 2014) | Indicateur | Sens de la révision (base 2020 par rapport à la base 2014) |
|---|--|---|--|
| Produit intérieur brut (PIB) | n.s. | Total des exportations | + |
| Revenu national brut (RNB) | + | Total des importations | + |
| Taux de marge des sociétés non financières (SNF) | - | Investissement (FBCF) | - |
| Taux d'investissement des SNF | - | Investissement (FBCF) en services | - |
| Taux d'autofinancement des SNF | n.s. | Dépenses de consommation des ménages | n.s. |
| Part de l'industrie dans la valeur ajoutée totale | n.s. | Taux d'épargne des ménages | n.s. |
| Part des services non marchands dans la valeur ajoutée | n.s. | Capacité de financement de la nation | + |

Note de lecture : Les révisions sont évaluées sur l'année 2019. n.s. signifie « non significatif », ce terme est utilisé pour les révisions de faible ampleur (moins de 0,2 point de PIB, ou moins d'un point pour les données en pourcentage).

La comptabilité nationale, c'est quoi ?

La comptabilité nationale est une représentation simplifiée de l'activité économique d'un pays dans un cadre comptable cohérent, articulant les statistiques économiques (série temporelles) sous une forme qui convienne à l'analyse économique et qui facilite les décisions et la définition de politiques publiques. Le principal agrégat des comptes nationaux est le produit intérieur brut (PIB) qui est l'indicateur le plus fréquemment utilisé pour mesurer l'activité économique globale d'un pays. De nombreux autres agrégats sont également produits par les comptes nationaux et permettent de décrire de façon détaillée le fonctionnement de l'économie.

Cette description recouvre le processus de production des biens et des services, les revenus qui en sont tirés et leur utilisation (consommation, investissement, etc.). Les comptes nationaux décrivent les interactions entre les agents économiques regroupés selon leur fonction principale (produire, financer, redistribuer, consommer, etc.) ainsi que leur situation patrimoniale et la façon dont elle évolue dans le temps.

Définis selon des normes internationales, les comptes nationaux permettent de comparer les pays entre eux.

Contact bureau de presse
Bureau de presse de l'Insee
bureau-de-presse@insee.fr – 01 87 69 57 57